

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE LASSIGNY



Mairie de Mareuil-la-Motte  
1, rue de la Place  
60490 MAREUIL-LA -MOTTE  
Tél.: 03 44 42 53 07



## Mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Voici l'heure du rendez-vous trimestriel.

La rentrée scolaire 2014/2015 s'est déroulée sans problème particulier. Les nouvelles activités périscolaires, imposées par l'Etat et mises en place depuis cette rentrée, sont suivies par près des deux tiers des élèves de l'école communale.

Cette participation est en grande partie due à la concertation et la préparation partagées en amont entre la municipalité, le corps enseignant, le personnel municipal et les intervenants extérieurs appelés à faire vivre ces activités en lieu et place d'une simple garderie.

Une seule ombre à ce tableau : la faible participation des familles (9 sur 47) à la réunion d'information du 15 octobre, réunion au cours de laquelle les parents présents n'ont fait remonter que des échos d'enfants motivés et intéressés par les activités proposées.

Le conseil municipal du 06 Octobre a par ailleurs lancé une procédure de modification simplifiée du P.L.U. Cette modification a pour but de faciliter la constructibilité des «dents creuses» à l'intérieur du village en modifiant certains articles de la zone U.B.A.

Le milieu associatif, déjà très présent dans notre commune, se voit conforté par la création de la troupe «THEATRUM» à qui nous souhaitons la bienvenue.

Dans le bulletin du mois de juillet, nous avons dû constater avec regret les dégradations commises sur du mobilier urbain à l'étang communal. Je tiens ici, au nom du conseil municipal, à adresser tous nos remerciements aux jeunes qui se sont portés volontaires pour participer à la réparation de ce mobilier.

D'autre part, je vous invite à aller consulter le site Internet de notre village, qui est désormais accessible et opérationnel !

Bonne lecture à toutes et à tous de ce 3ème bulletin.

René RAINETEAU, Maire de Mareuil-la-Motte

Dans ce numéro :

*Mot du Maire*

*Réunion du Conseil municipal du 6 octobre 2014*

*Informations diverses :*

- *Contact*
- *Vie associative*
- *Cérémonies et manifestations*

Ont collaboré à ce numéro:

- Les membres du Conseil municipal

## THEATRUM

*Le 20 septembre, la pièce «Bienvenue à Bord» a été jouée à la salle des fêtes.*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2014**

Etaient présents : Mmes et MM. RAINETEAU René, PILLOY Roger, BOMY Dominique, SWYNGHEDAUW Michèle, TASSART Christian, STRIPPE Jean-Michel, BRACONNIER Jean-Paul, MYAUX Bruno, GUIHO Jean-Claude, BRIDET Laurent, AUPETTT Laurent, ROBINEAU Bernard, MATRAN Frédéric et LUCHEZ Jessica formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Mme KILLIAN Bénédicte ayant donné pouvoir à Mme SWYNGHEDAUW Michèle

Etaient également présents parmi le public : MM. BLOND Serge, FOURNIER Dimitri, GRIVOT Philippe, BUKWA Gérald, BOUVET Arnaud, RACINE Guy, POPPE Michel, BOILEAU Jean-Marc.

M.PILLOY Roger a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Le conseil municipal décide de mener la procédure de Modification Simplifiée du PLU afin de permettre la constructibilité en secteur UBa. Le secteur UBa, dans son règlement des articles 6.7 et 10, limite les possibilités de construction en zone urbaine et par conséquent l'occupation des dents creuses; ceci pose donc des problèmes aux objectifs du PLU de comblement des dents creuses et de densification des espaces urbanisés.

Le conseil municipal décide de confier la procédure de modification simplifiée du PLU au cabinet Aménager le Territoire pour la somme de 1.900 € HT.

**AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la forêt communale de MAREUIL-LA-MOTTE pour la période 2015-2034.

L'approbation des aménagements des forêts des collectivités relevant du régime forestier est de la compétence du Préfet de Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'aménagement de la forêt communale de MAREUIL-LA-MOTTE proposé par l'Office National des Forêts de Picardie pour la période 2015-2034.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne application de cette décision.

**COUPES DE BOIS 2015**

Monsieur le maire rappelle au conseil que la forêt communale des Usages est régie par l'ONF et qu'une planification de sa gestion a été adoptée.

Le conseil municipal, après l'accord de l'ONF, après en avoir délibéré et conformément à l'aménagement forestier, souhaite la réalisation d'une coupe d'affouage pour l'année 2015, en forêt communale de Mareuil-la-Motte, au lieu-dit « les Usages », parcelles n°20,2,4,6,10,11,12a,12b,24 et 26. **Rappel : inscription des affouagistes jusqu'au 15/11/14.**

Le Conseil municipal autorise l'ONF à procéder à la délivrance à la commune pour la totalité des bois martelés des parcelles ci-dessus énoncées à la totalité du taillis des mêmes parcelles.

Les tiges à couper seront martelées et repérées à la peinture par les services de l'ONF.

Ces coupes de taillis et de tiges seront attribuées en lots aux ayant droits, comme bois de chauffage, et vendues au prix de 10 € le stère.

Le Conseil municipal désigne comme garants pour cette affaire : MM. Roger PILLOY, Dominique BOMY, Bernard ROBINEAU, Jean-Michel STRIPPE, Christian TASSART et Frédéric MATRAN, membres de la Commission des bois, qui seront chargés de l'organisation de la coupe d'affouage en liaison avec l'ONF.

Les coupes pourront débuter le 24/01/2015 après le tirage au sort et une semaine sur deux suivant le calendrier de chasse.

**PRIX DU REPAS CANTINE PAR ENFANT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis l'ouverture du périscolaire/cantine en 2009, le prix du repas par enfant était facturé aux familles au prix coûtant, soit 3,10 €.

Le tarif des repas fournis par la Société API RESTAURATION ayant augmenté, il convient également de réajuster le tarif cantine mis en place par la commune à l'attention des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014, le prix d'un repas par enfant sera facturé au prix de 3,20 € (ce prix comprenant le repas, le pain et l'eau).

## UTILISATION DU STADE COMMUNAL ET DES VESTIAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire, pour la présente saison sportive, la convention qui réglait les modalités d'utilisation, par le Stade Ressontois, du terrain de sports communal et des vestiaires.

Le conseil décide de maintenir la participation financière du Stade Ressontois à 300 € pour la présente saison sportive, allant du 15 octobre 2014 au 30 juin 2015.

Les directives du DOF concernant l'utilisation des terrains s'appliqueront aux deux associations. Afin de préserver l'état du terrain de football, il est demandé aux deux associations de ne pas l'utiliser lorsqu'il est trop humide.

### NAP

Une réunion avec les familles est programmée le mercredi 15 octobre prochain à 19h00 à la salle des fêtes pour information et concertation sur les NAP.

### LIGNE D'URGENCE POUR LA SALLE DES FETES

La salle des fêtes ne disposant pas de ligne téléphonique, une ligne d'urgence avec appels restreints sera installée.

### CHEMIN RURAL DE RESSONS A MAREUIL

Suite à la demande d'un agriculteur, lors d'une réunion de commission des bois et chemins, concernant le déplacement d'un chemin, contact a été pris avec Mme Silvert, géomètre à Noyon, concernant la faisabilité de cette affaire. Afin que la procédure puisse être effectuée il ne faut qu'un seul propriétaire juridique. Il s'avère que ce n'est pas le cas. Le chemin restera donc en l'état actuel et la terre qui y a été mise sera donc enlevée.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES

L'Amicale ayant fait l'acquisition de peinture en son nom afin de pouvoir effectuer des travaux de rénovation à la cabane de chasse, il convient de rembourser la somme de 165,97 € à l'Amicale sous forme de subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 165,97 € à l'Amicale des Chasseurs et Propriétaires de Mareuil-la-Motte.

Les crédits relatifs à cette dépense figurent à l'article 6574 du budget 2014.

### DROIT DE CHASSE AUX USAGES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, pour la présente saison de chasse 2014/2015, de ne pas faire payer de location de droit de chasse aux Usages à l'Amicale des chasseurs et propriétaires de Mareuil-la-Motte.

Cette décision est valable pour la saison 2014/2015 et sera réétudiée lors de la saison prochaine.

### TRAVAUX CHEMINS

Le conseil approuve le devis de l'entreprise Delavenne TP pour un montant de 7.530 € HT, concernant les travaux au chemin de la croix rouge, de la rue du Courtil Fontaine et derrière le terrain de boules.

***Vendredi 5 décembre à 19h00***

***Salle des fêtes de MAREUIL-LA-MOTTE***

**Les gendarmes de la communauté de brigades de NOYON, en partenariat avec les élus de votre commune viendront vous rencontrer au cours d'une réunion publique afin d'apporter quelques conseils pratiques :**

- Pour lutter contre les actes de malveillance au préjudice des seniors
- Prévenir les vols et cambriolages
- Éviter les agressions physiques



L'insécurité n'est pas forcément une fatalité

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET

Adresse : 1, rue de la Place

60490 Mareuil-la-Motte

Téléphone : 03 44 42 53 07

Mail : [contact@mareuil-la-motte.fr](mailto:contact@mareuil-la-motte.fr)

**Horaires d'ouverture au public:**

*lundi et vendredi : 8h à 12h / 13h à 16h*

*mardi et jeudi : 8h à 12h / 13h à 17h*

**Permanences des élus:**

*lundi et vendredi de 18h à 19h*

Site Internet: <http://www.mareuil-la-motte.fr>

*Vie associative*

*Les Galocheux proposent :*

- Dimanche 16 novembre : « **La montagne du Paradis et son moulin** », randonnée d'environ 9 Kms.  
Départ : 9h00 de la Base de randonnées d'Elincourt-Sainte-Marguerite.
- Dimanche 21 décembre : « **Les Beaux-Monts** », environ 10 Kms.  
Départ : 8h30 Mairie de Mareuil-la-Motte pour covoiturage ou 9h00 parking Sous-préfecture de Compiègne.

Contact: Roger PILLOY 03 44 42 67 59 / 06 13 68 05 88 [bomy.marieclaire@akeonet.com](mailto:bomy.marieclaire@akeonet.com)

*Bibliothèque « JETULIS » [jetulismareuil@outlook.fr](mailto:jetulismareuil@outlook.fr)*

- Venez découvrir les trésors de la bibliothèque de Mareuil-la-Motte, située au premier étage de la mairie: BD, romans, romans policiers, documentaires, ouvrages jeunesse, CD audio, DVD, K7 audio et vidéo.

Abonnement annuel :

Livres: 3 €	livres + multimédia 5,50 €
-------------	----------------------------

Heures d'ouverture :

**mercredi** 16h30 - 18h00    **samedi** 10h30 - 12h00

Fermeture pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les élèves sont accueillis tous les 15 jours avec leur classe mais peuvent aussi venir aux heures de permanence. Venez nombreux!

*La Présidente, Gaël Guilbert, et son équipe*

- **Nous rappelons aux associations du village que cet espace est disponible pour annoncer les manifestations ou communiquer des renseignements... Merci de déposer vos informations en mairie (avant mi-janvier pour la prochaine parution).**

*Manifestations et cérémonies*

- **Journée du 11 novembre**, 10h45 cérémonie au monument aux morts, chants par les enfants de l'école, verre du souvenir, exposition 1914-18, exposition de cartes postales et de photos de David Laurence, scènes de vie, lecture de lettres de poilus.  
Potée picarde au "Carafon" à partir de 12h30. 10 €. Réservations au 03 44 86 81 13.

- **Fête de Noël** le vendredi 19 décembre à partir de 17h00, à la salle des fêtes : chants de Noël, remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël, inauguration du village de Noël, soupe et vin chaud.

